



Devenir du livret epargne enfants après divorce

Par **vmoune82**, le **15/08/2011** à **21:57**

Bonjour,

je souhaite savoir ce que deviennent les compte épargne au nom de mes enfants en cas de divorce. ils ont un livret A à eux où j'ai mis l'argent de leurs anniversaires, il y a ensuite un autre livret (populaire je crois) dont ils ne savent rien sur lequel je mets de l'argent de côté et dont je me sers en cas de pépin (mon mari est très dépensier !) en cas de divorce, que deviennent ces comptes populaires, est ce qu'ils doivent être remis dans la communauté ? (mon mari n'a pas connaissance de leur existence ?) est ce qu'après le divorce je peux me servir de cet argent ? mes enfants ont 10 et 15 ans.

merci pour votre réponse
cdlt